

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage : 22 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_21\_/ votants /\_29\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, C. BEUDIN, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, S. JUGAL, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :

L. FORICHON  
P. DOUWES  
C. TIPHINEAUD  
M. GRIMONT  
P. QUÉRO  
T. BAYRAK  
M. LEGOFF  
M. ALOUI

procuration à

C. QUÉRO  
C. BEUDIN  
J-B. PAUL  
M. FERNANDEZ  
N. MONZON  
V. MOREAU  
P. ROUYER  
G. BORRELLY

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

## OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (L'EPIC) « LES BORDS DE SCÈNES » POUR L'ANNÉE 2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 12 en date du 3 juillet 2018 relative à la signature de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes » pour une durée de deux ans, et notamment l'article 5 du paragraphe III de la convention, fixant les modalités de participation financière de la commune d'Ablon sur Seine,

**VU** la délibération n° 10 en date 30 mars 2023 relative au vote du budget primitif de l'exercice 2023,

**VU** l'avis de la commission Services à la Population en date du 26 juin 2023,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Christelle QUÉRO,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'accorder une subvention de 57 500 € à l'Établissement Public Industriel et Commercial « Les Bords de Scènes ».

**PRÉCISE** que le versement sera effectué en 1 fois.

**DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 6574 du budget communal.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 30 juin 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 juin 2023*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

